



octobre 2007

## ORGANISATION ROMANDE DU MONDE DU TRAVAIL

R  
S

**FORs ORTRA** pour la formation professionnelle, secondaire II et tertiaire, dans le domaine social et médico-social

*Bulletin périodique d'information*

### Journée romande d'information – 22 novembre 2007 - Martigny « Le Yalta de la FORs »

N'ayons pas peur d'entrer dans l'Histoire des ORTRAS du domaine social et médico-social de Suisse romande ! Si notre objectif n'est pas de fixer définitivement les zones d'influence, comme jadis les grandes puissances à Yalta, il n'en demeure pas moins qu'il s'avère indispensable de décrypter lesdites zones d'influence, et de mettre l'ensemble des acteurs concernés à la même table.

En l'occurrence, pas moins de 200 personnes sont attendues le 22 novembre prochain à Martigny : employeurs, employés, formateurs et étudiants. Tous domaines, et tous niveaux confondus. Cette journée a pour objectif de définir l'articulation entre les niveaux de formation (qualifications professionnelles requises) et les besoins du terrain. Pour ne citer ici que quelques phénomènes d'actualité :

- accélération de l'apparition de nouvelles offres de formation, parfois réclamées par le terrain, parfois initiées, voire imposées, par l'OFFT ;
- interrogations occasionnées par des titres à consonance identique mais correspondant à des filières ou des besoins différents ;
- intégration dans les équipes actuelles d'un nouveau corps de métier (ASE) ;
- pressions venues d'Outre Sarine qui ne correspondent pas à la réalité romande.

Chacun de ces thèmes sera débattu, soit en plénum le matin, soit en ateliers ad hoc l'après-midi. Le « clou » de la matinée sera, d'ailleurs, la présentation des résultats de l'étude mandatée par l'OFFT : « modèle de référence », ou comment articuler les trois niveaux de formation et les cahiers des charges dans les institutions. Nous verrons si cet office fédéral aura le courage de ses actes...

Vous pouvez télécharger l'entier du programme sur le site nouvellement créé :

[www.fors-ortra.ch](http://www.fors-ortra.ch)

Ce nouveau site répondra à toutes vos attentes, en toute sobriété. Il contient, entre autres nouveautés, l'épreuve « 0 » intégrale des examens finaux d'ASE.

Bonne lecture ! Et... INSCRIVEZ-VOUS ! **Dernier délai : 15 octobre 2007.**

**Vinciane Frund**  
Présidente de la FORs  
Directrice adjointe INSOS

La FORs, représentant l'Organisation romande du Travail dans le secteur social et médico-social, a été créée dans le sillage de l'OrTra faitière suisse du social en février 2005. Ses membres sont les 7 associations faitières des employeurs et des employés du domaine (ARDIPE Association romande des directeurs d'institutions de la petite enfance, AROC Association romande des crèches, ARODEMS Association romande et tessinoise des directeurs de maisons pour personnes âgées, Avenir social Professionnels travail social suisse, Intégras - institutions de l'enfance, des jeunes handicapés et en difficulté, Plate-forme romande de CURAVIVA-Suisse - Association des Homes et Institutions sociales Suisse, INSOS Institutions sociales suisses pour personnes handicapées)

## EXAMENS : ETAT DES LIEUX

CHEFS EXPERTS DE SUISSE ROMANDE - PROCEDURE DE QUALIFICATION



**Fachperson** Betreuung  
**Assistant/e** socio-éducatif/socio-éducative  
**Operatrice/Operatore** socioassistenziale



- Les cantons de Genève, Valais, Jura, Jura bernois et Neuchâtel voient leurs premières volées d'assistants/tes socio-éducatifs/ves sortir en juin 2008
- Ce sera le tour de Vaud et Fribourg en 2009
- La procédure de qualification a été élaborée par les chefs experts cantonaux romands
- L'épreuve « 0 » a été validée par les services cantonaux de la formation professionnelle
- La campagne de recrutement des experts bat son plein
- La formation des experts est organisée. Nous comptons 8 cours d'un jour, spécifiques à la profession, qui se dérouleront de décembre 2007 à avril 2008
- La session d'examens 2008 aura lieu début juin

## PROCEDURE DE QUALIFICATION

- La procédure de qualification comprend les éléments suivants :
  - Travail pratique prescrit (TPP) de 4 heures. Evaluation de 2 activités sur le lieu de travail, une auprès d'une personne, l'autre auprès d'un groupe (la note compte double : coefficient 2)
  - Un examen des connaissances professionnelles sous la forme d'un écrit de 3 heures et d'un oral (coefficient 1)
  - Note d'enseignement à l'école (coefficient 1)
  - Culture générale (coefficient 1)

## EXAMEN ECRIT

- L'examen correspond, en ce qui concerne les contenus et le degré de difficulté, aux intentions de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et couvrent les différents objectifs d'apprentissage
- Les candidat-e-s démontrent leurs compétences-clés et leurs aptitudes à agir dans un contexte donné
- Sur la base d'une situation, les candidat-e-s répondent par écrit aux questions des différents points d'appréciation qui sont :
  - Accompagnement, encadrement au quotidien
  - L'être humain et son développement, communication, collaboration
  - Rôle professionnel, éthique, conditions cadre, organisation, technique de travail, qualité
  - Connaissances professionnelles spécifiques

## EXAMEN ORAL

- Le but de l'examen oral est de vérifier que le, la candidat-e est capable de penser et d'agir de manière professionnelle
- Le, la candidat-e tire un thème au sort et se prépare
- A partir du thème, le, la candidat-e présente ses réflexions aux experts-es
- Les experts-es posent une série de questions
- Pour cette épreuve, le, la candidat-e n'a pas de ressources extérieures.

## EXAMEN ECRIT

Déroulement	Durée	Responsables	Remarques
Accueil	15 min.	2 expert-e-s	Les candidat-e-s reçoivent l'épreuve au début de l'examen écrit avec des explications concernant le déroulement et l'organisation de l'examen écrit. Les expert-e-s distribuent aussi un stylo et du papier aux candidat-e-s
Examen écrit	2 x 80 min.	2 expert-e-s Apprenant-e-s	Les expert-e-s recueillent les épreuves à la fin de l'examen et les envoient à/au cheffe/chef-expert-e
Évaluation	1 journée	2 à 10 expert-e-s	Les expert-e-s corrigent et évaluent les épreuves

## EXAMEN ORAL

Déroulement	Durée	Personnes concernées	Remarques
Accueil et tirage au sort	5 minutes	Un-e expert -e ou un-e surveillant -e	L'expert-e distribue un crayon et du papier à l'apprenant-e. Après le tirage au sort, la lecture de la question à développer se fait une fois le, la candidat-e installé-e
Préparation par le, la candidat-e	20 minutes		Seules les questions d'organisation sont acceptées
Examen oral	15 minutes	Deux experts-es Apprenant-e	L'apprenant-e transmet le numéro de sa situation aux experts-es. Il, elle laissera sur place tous ses documents (question et prises de notes)
Evaluation des experts-es	10 minutes	2 experts-es	

## TRAVAIL PRATIQUE PRESCRIT

- Travail pratique prescrit (TPP) de 4 heures
- Une séquence-test avec un usager (l'apprenant prépare, présente, anime et évalue une activité dans l'institution)
- Une séquence-test avec un groupe d'usagers
- 2 experts évaluent la démarche (un d'entre eux est spécialisé dans le domaine où se déroule l'évaluation)
- L'examen est planifié sur la première quinzaine de juin 2008. Les apprenants en filière école devront donc être en stage sur cette période
  
- Un dossier de préparation sert de base à l'élaboration et au déroulement de l'examen
- L'apprenant/e détermine un sujet pour la phase 1 « *Action en situation individuelle* » et un autre pour la phase 2 « *Action en situation de groupe* ».
- Le choix du sujet se fait sur la base d'au moins deux objectifs évaluateurs « *Entreprise* » tirés :
  - de l'objectif général 1 du plan de formation « *Accompagner et aider une personne ou un groupe dans l'accomplissement des actes ordinaires de la vie* »
  - et/ou de l'objectif général 2 « *Encourager la personne accompagnée à participer à la vie sociale et culturelle* ».
- Une fois ces choix opérés, l'apprenant/e réalise un dossier de 5 pages au maximum
  
- Le profil des experts doit répondre aux critères suivants :
  - Être praticien dans une institution des 3 domaines spécialisés
  - Être enseignant dans une école professionnelle d'assistant socio-éducatif
  - Être titulaire d'un certificat ou d'un diplôme reconnu égal ou supérieur à celui d'assistant socio-éducatif
  - Disposer de 2 ans de pratique dans le domaine
  - Être inscrit auprès du chef expert du canton et lui avoir fourni un curriculum vitae
  - Avoir suivi le cours d'expert général (un jour) et spécifique à la profession (un jour)
  - Avoir l'autorisation de son employeur

**LE CONTENU DU SITE [www.fors-ortra.ch](http://www.fors-ortra.ch)**

**Accueil**

**Présentation**

. La Fors, ses bases, ses objectifs, ses membres.

**Assistant socio-éducatif**

- . Présentation ASE.....les ordonnances, les voies et les types de formation
- . Plans de formation.....la formation pas à pas
- . Horaire automatique..... calcul automatique de planification des horaires des apprenants
- . Exigences posées aux formateurs..... rappel des exigences fixées par l'ordonnance et l'Ortra social nationale
- . Salaires.....les recommandations de l'Ortra nationale

**Cours interentreprises ASE**

- . Informations générales..... liste et organisation des cours
- . Règlement.....les obligations des apprenants
- . Schéma général.....répartition des CIE sur les trois années d'apprentissage
- . Guide méthodique.....formulaire de commande du guide méthodique

**Bulletin périodique**

. Tous les numéros disponibles pour le téléchargement

**Liens utiles**

**Actualités**

**Contact**

**Sites Web utiles**

[www.assistant-socio-educatif.ch](http://www.assistant-socio-educatif.ch)

**Impressum**

Editeur : FORs

Rédacteur responsable : Jean-Daniel Vautravers

Réalisation : Nicole Zweili

Secrétariat : FORs, case postale 1215, 1001 Lausanne 021.796.33.00

Contact : fors@centrepatronal.ch - [www.fors-ortra.ch](http://www.fors-ortra.ch)